



POUR EN FINIR AVEC LES INÉGALITÉS, LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES EN EPS

Depuis le 19^{ème} siècle, le sport comme la politique ou les sciences, a été d'un accès difficile pour les femmes. De nombreuses interdictions et résistances ont pesé sur elles, les éloignant des pratiques sportives, notamment des formes de pratique les plus compétitives ou les plus investies par les hommes. Au mieux, ont elles été tolérées dans des activités travaillées pour répondre aux impératifs esthétiques correspondant à une définition traditionnelle de la féminité. Après plus d'un siècle de combat, dans un contexte global d'émancipation des femmes, leur présence dans les milieux sportifs est aujourd'hui incontestable. Pourtant, les inégalités d'accès, de traitement et de reconnaissances, renforcées par les différences sociales, restent encore nombreuses. Cette situation n'est pas sans effet sur l'enseignement de l'Éducation physique et sportive (EPS) dont l'objectif est à la fois le développement de la personne et l'accès à la culture physique sportive et artistique (danse).

La cadre obligatoire de l'École fait de l'EPS un important levier de l'émancipation corporelle et sociale des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi un lieu qui, à l'image de la société, résiste au changement et qui nécessite une réelle volonté politique pour accompagner les actions déjà engagées pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes.

Au cours du 20^{ème} siècle, l'EPS a beaucoup évolué, en passant d'une organisation de l'apprentissage selon des modalités de séparation des sexes (non mixité et différenciation explicite des contenus) à une tentative, depuis les années 80, de construction d'une « culture commune » à partir d'une large variété d'Activités Physiques et Sportives, en mixité, alors même que les pratiques de référence (les sports) restent, en dehors de l'école, structurées selon les principes de la division sexuée. Sans l'école, la plupart des filles n'apprendraient pas à se confronter en collectif, à prendre des risques et la majorité des garçons n'apprendrait pas à danser ni à exprimer leur sensibilité. Avoir l'occasion d'apprendre ensemble des techniques, en assumant des rôles sociaux variés (partenaire, juge, arbitre, spectateur-trice, etc.) permet d'échapper aux préjugés, de développer un esprit critique envers les pratiques dominantes du sport. A ce titre, l'EPS est devenue un « laboratoire de la mixité », un lieu où tous les élèves, filles et gar-

çons, pratiquent en même temps les mêmes disciplines sportives et artistiques et peuvent accéder aux émotions fortes, aux épreuves, aux performances, aux compétitions qui les constituent. Ces pratiques et valeurs ne sont dorénavant plus réservées à un sexe et devraient normalement permettre à tous les élèves de développer de nouveaux pouvoirs sur soi, sur le monde et avec les autres.

Le sport scolaire (USEP et UNSS), prolongement de l'EPS restant un levier puissant pour l'accès des filles aux APSA et un vecteur de développement pour les filles. Elle permet à un million d'élèves volontaires de pratiquer, dont près de 40 % de filles (417 443). Ceci avec plus de 50 activités, la plupart en mixité, quel que soit leur niveau et pour une somme modique, dans un contexte éducatif fortement socialisant. Les équipes mixtes permettent, dans des sports à faible taux de pratique féminine, l'accès à tous les niveaux de compétition. Filles et garçons montrent pratiquent autant le cross, le handball et le badminton. Les associations sportives scolaires sont ainsi un vrai terrain d'expérimentation et de construction de compétences très diverses : pratiquant-e-s, animateurs-trices, juges, arbitres....

Pourtant des difficultés demeurent. Elles sont liées à la persistance des écarts de socialisation sportive entre filles et garçons, des représentations stéréotypées sur les capacités des filles et des garçons (une fille serait moins forte, moins performante en EPS, n'aimerait pas la compétition ou alors serait un *garçon manqué* !). Le tout dû au fait, notamment, d'un manque de formation des enseignant-e-s sur les questions de genre et d'égalité.

Ainsi, si nous voulons renforcer le travail en faveur de l'égalité entre les sexes en EPS, nous devons activement lutter contre le maintien d'inégalités dans le cadre de la leçon d'EPS :

> Lutter contre l'illusion égalitaire

La mixité, bien qu'indispensable, ne suffit pas. Alors que celle-ci est obligatoire depuis 1975, à tous les niveaux de la scolarité, des enseignant-e-s séparent encore les élèves, incon-

sciemment ou non, en organisant leur classe par niveau de performance, ou font "comme si" filles et garçons avaient été élevés pareils et "comme si" les activités sportives ne portaient pas une charge de symbole et d'imaginaire conditionnant les expériences corporelles des élèves. L'enseignement véhicule alors des représentations mettant l'accent sur une forte naturalisation des différences de qualités physiques entre les filles et les garçons. Des travaux mettent en évidence un véritable « curriculum informel », généré par le fait, par exemple, que les garçons accaparent l'espace et l'attention de l'enseignant-e, sans forcément accepter la confrontation aux exigences des apprentissages, ou encore que les garçons non sportifs sont sujets aux insultes homophobes et les filles à des propos sexistes. Mais les enseignant-e-s ont peu accès à ces travaux faute de formation continue.



> Lutter pour des programmations d'Activités Physiques Sportives et Artistiques qui permettent l'engagement et la réussite de tous et toutes

Depuis les années 80, les programmes scolaires proposent une grande diversité d'APSA pour tous et toutes : activités athlétiques, gymniques, jeux et sports collectifs, jeux de lutte et de raquettes, danse et arts du cirque, activités de pleine nature et natation (ces deux dernières étant très conditionnées par les équipements). Cependant, si l'on met le focus sur deux activités emblématiques, les sports collectifs et la danse, des efforts importants sont à faire.

A l'école primaire, par manque de formation, les enseignant-es ont des difficultés pour faire progresser les filles en jeux collectifs et programment insuffisamment la danse (61 % l'enseignement en CP-CE1 et 45 % en CM).

Au collège et lycée, par exemple dans l'académie de Caen, la dernière enquête montre que les activités artistiques représentent seulement 6,2 % de l'ensemble des programmations, les sports collectifs 25 %. Dans l'ensemble, on constate une sur-représentation des activités où les hommes demeurent encore majoritaires et d'une dévalorisation des activités où les femmes sont majoritaires. Cela nécessite une attention particulière sur la danse ou la GRS, mais le souci de rééquilibrage n'implique pas un renoncement sur certaines activités ou apprentissages. Or, précisément, l'institution, pour contrebalancer ces programmations jugées rapidement « trop masculines », a rendu obligatoire au lycée la programmation d'une compétence qu'elle considère être un enjeu pour la réussite des filles, soit « *Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi* » (Step, musculation...). Notre institution renforce ainsi une essentialisation des goûts et des comportements des filles autour des impératifs d'entretien et d'esthétique et génère une forme de différentialisme. Cette approche ne contribue pas à lever les obstacles d'une meilleure sportivité des filles et empêche de penser que les savoirs acquis par les pratiques artistiques et expressives sont utiles aux garçons. Ces logiques de catégorisation sexuée des activités sportives doivent au contraire être combattues, dès le plus jeune âge, afin de prendre en compte la diversité des motivations des filles (sportives ou non) et des garçons (sportifs ou non).

Paradoxalement, notre institution ne

fait preuve d'aucune vigilance en ce qui concerne la mise en place des sections sportives puisque les filles ne représentent que 37,4 % des effectifs totaux. Des garde-fous devraient être adoptés pour assurer la parité (en particulier en sports collectifs : 21 % de filles, 79 % de garçons).

> Lutter contre les inégalités de réussite en EPS

Depuis les années 80, sont pointés du doigt des écarts de moyenne d'EPS en défaveur des filles au baccalauréat (environ 1 point), plus ou moins important selon les AP-SA. Cependant, l'écart garçons-filles est fortement influencé par la série au baccalauréat. C'est en série S que l'écart est le plus réduit, et il se creuse

Rendre les filles et les garçons faibles compétents est un enjeu pour l'égalité

dans les séries industrielles et technologiques. Par ailleurs, un point sépare les filles des séries scientifiques des séries littéraires. Ainsi, les

filles vivent et intériorisent, un sentiment d'incompétence et une faible estime d'elles-mêmes. Cela a un effet direct sur leur désengagement progressif dans les APS, notoire à l'adolescence, répondant ainsi aux codes sociaux et aux modèles en vigueur dans le sport. Il en va de même des garçons faibles, invisibles la plupart du temps. Rendre les filles et les garçons faibles compétents est un enjeu pour l'égalité. Ce n'est pas le choix opéré par notre institution qui impose, depuis quelques années, des réajustements artificiels avec le rééquilibrage systématique des notes ou l'orientation des filles vers des pratiques où leur réussite est plus « sûre ». Ces pratiques évitent d'inter-



Masculinisation : seulement 33,66 % de femmes admises au CAPEPS en 2014

roger les barèmes d'évaluation (nature des qualités physiques mobilisées, type de contenu évalué, répartition des points, attentes de l'enseignant-e, etc.) et ne règlent pas les inégalités sous-jacentes.

> Lutter contre les stéréotypes en EPS

Programmer la danse, offrir une palette large d'APSA n'est pas suffisant pour lutter contre les inégalités. Spontanément, l'enseignant-e voit ce qui est le plus visible (la force, la vitesse...), tout ce qui est connoté masculin. Les contenus, les modalités de pratique, les formes de groupements, les évaluations peuvent renforcer les stéréotypes. Aider les élèves à s'émanciper des rôles conventionnellement assignés aux hommes et aux femmes, c'est leur proposer des cadres d'action et de pensée qui leur permettent d'apprendre ensemble (pas seulement côte à côte) et d'acquérir une réelle culture commune. C'est toujours une question de formation.

> Lutter contre la sous-représentation des filles en STAPS

La formation des professeurs d'EPS se fait en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Jusqu'en 1989, le nombre de postes au CAPEPS a été quasiment paritaire. Cette parité a été supprimée... au nom de l'égalité ! Conséquence : les STAPS enregistrent une sous-représentation endémique des filles (28 % de filles en L1 en 2014) et participent au maintien des inégalités sexuées dans les métiers du sport (16,98 % de cadres techniques femmes). Dans l'enseignement de l'EPS, la tendance à la masculinisation se confirme avec seulement 33,66 % de femmes admises au CAPEPS en 2014.

Cette diminution devient un problème professionnel sérieux dont il faut se préoccuper rapidement avant qu'il ne soit durablement irréversible. Le ministère, qui fait de l'égalité un objectif prioritaire, ne peut ignorer l'impact de ces déséquilibres numériques sur le rapport que les filles entretiennent avec les savoirs en EPS.

> Lutter contre la dévalorisation du métier d'enseignante d'EPS

Les constats du SNEP-FSU confirment que les carrières des enseignantes sont largement plus défavorables à celles de leurs collègues masculins et que lorsque l'avancement hors-barème (« au mérite ») est extrêmement défavorable aux femmes (statistiques sur les listes d'aptitude agrégés).



> Encourager les actions engagées

Pour faire de l'EPS une chance pour l'égalité entre les sexes, l'école, via ces acteurs institutionnels et pédagogiques, doit prendre la mesure des mécanismes sociologiques du devenir femme et devenir homme. Ceci implique :

- **un soutien au sport scolaire** du primaire (USEP), du collège et lycée (UNSS) comme prolongement de l'EPS dans un cadre volontaire, pour proposer de nouvelles modalités de pratiques et éviter notamment un turnover qui reste trop important (autour de 40 %) chez les adolescent-e-s.

- **un soutien aux actions engagées** par le centre EPS & Société et le syndicat des professeurs d'EPS (SNEP-FSU) : **L'aide à la diffusion** de la revue *Contre Pied* dont le numéro *Egalité* (hors-série n°7, 2013) a été diffusé auprès de 10 000 enseignant-e-s d'EPS. **Le soutien de stages de formation** organisés dans le cadre de la formation syndicale, pour pallier la quasi-disparition de la formation continue de l'Education nationale. **Le soutien d'un groupe de réflexion** nommé « Filles et STAPS » qui travaille sur l'entrée et l'orientation des filles en STAPS, par des moyens financiers et/ou collaboratifs (par exemple avec la DEPP), permettrait une collecte nationale de données chiffrées et sexuées dans les formations STAPS,

dans le but d'influencer les politiques menées dans les centres de formation.

- **une formation ambitieuse** des enseignant-e-s sur les questions de genre afin de lutter contre les inégalités de réussite, le sexisme et l'homophobie dans le sport : si la convention interministérielle pour l'égalité 2013-2018 rend obligatoire des modules de formation à l'égalité dans les ESPE, celles-ci sont en très grande difficulté pour les mettre en place, faute d'horaires suffisants (diminution de 40 % avec la dernière réforme) et de formateurs et formatrices formé-e-s. Les STAPS, qui préparent aux métiers de l'enseignement dès la licence, sont dans la même situation. Il y a un manque à former énorme.

L'année 2015-2016 a été déclarée par la ministre N. Vallaud Belkacem « **année du sport de l'école à l'université** », des actions pour l'égalité seraient bienvenues dans ce cadre. La campagne de lutte contre les stéréotypes sexistes et homophobes dans le sport, notamment en STAPS initiée en 2013 par SOS-homophobie, le SNEP-FSU, l'ANESTAPS, Fémix'sport, la FSGL et la FSGT mériterait un soutien institutionnel.

Pour conclure

Nous pouvons dire que, sous certaines conditions, l'EPS peut être considérée comme un véritable laboratoire de l'éga-

lité et de la mixité sportive. Il ne s'agit pas de poser les questions d'égalité « en plus » du quotidien (comme une pression, une corvée supplémentaire), elles n'auraient alors aucune chance d'aboutir. Elles doivent être intégrées comme une finalité qui irrigue les contenus et les démarches. Pour cela, la formation des enseignant-e-s est déterminante, pour éviter les pièges du différentialisme et ses corollaires humanitaires (envers les filles) et moralisateurs (envers les garçons). La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Les conférences en formation initiale, l'enseignement à distance (m@gister), les injonctions et les supports pédagogiques (manuels, documents d'accompagnement) ne sauraient suffire. La formation continue, en présentiel, conçue dans la durée, est une nécessité. Lutter contre l'invisibilité des mécanismes de différenciation en chausant les lunettes du genre, compris comme rapport social de domination, afin de débusquer les dimensions encore trop inégalitaires dans notre discipline demande du temps. C'est un défi à relever. L'école, parce qu'elle s'adresse à tou-te-s les jeunes, peut œuvrer plus massivement que n'importe quelle autre institution sportive, à la modification et à la diversification des modèles, et faire de l'EPS et de la mixité un atout de la co-éducation, et la co-éducation en EPS un atout de l'égalité. ■



Pour appréhender les difficultés persistantes à la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre les filles et les garçons dans la voie professionnelle publique sous statut scolaire, il nous semble important, en amont, d'en effectuer un bref état des lieux. La voie professionnelle étant plutôt méconnue du monde de la recherche (peu d'études en relèvent) et du monde journalistique – les médias la convoquant uniquement lorsque nos élèves sont identifié-es pour faits de violences ou pour non respect des règles « morales » (comme cette année lors de la minute de silence pour les assassinats de Charlie).

Avant même cette proposition d'analyse, nous vous informons que nous disposons de peu de données quantitatives ;

cette contribution est donc issue de notre expertise féministe de la situation générale des filles et des femmes, de la collecte de quelques informations à notre disposition (rapports, enquêtes...) et de notre connaissance approfondie de l'enseignement professionnel public.

ETAT DES LIEUX

La voie professionnelle (VP) publique sous statut scolaire accueille environ 670 000 élèves, soit 1/3 de la totalité des lycéen-nes. Comme le révèlent de nombreuses études - dont certaines émanent directement du ministère ou de la DGESCO, la VP concentre de nombreuses difficultés : les élèves sont majoritairement issus de milieux défavorisés évoluant dans des situations économiques et sociales parfois alarmantes, ils/elles sont souvent très éloigné-es des attendus scolaires et trop souvent encore affecté-es par défaut dans des filières non choisies faute de places.

Quelques données chiffrées 2014 :

•670 271 élèves soit 53 682 élèves en moins qu'en 2005 (soit - 7,41 %)

•57 598 enseignant-es soit 10 671 PLP en moins qu'en 2005 (soit - 15,63 %)

•53 682/10 671 = Ratio d'environ 5 soit la suppression d'un poste pour 5 élèves en moins sur les 9 dernières années.

•Moins de filles scolarisées en LP en général : 44 % de filles en CAP et 48 % en bac pro.

•Une répartition très sexuée selon les filières pour les élèves : elles ne sont que 15 % dans la filière de la production, elles représentent 73 % des candidat-es en Bac Pro des filières Services (Santé, Administratif, Social...) et 80 % en CAP.

•Une répartition sexuée pour les enseignant-es aussi selon les filières mais moins de données : la seule répartition par discipline et sexe englobe les certifié-es, agrégé-es (*document DEPP-RERS-2014-9.11-enseignants-second-degre_discipline_344988.xls*). Néanmoins dans les disciplines de la production et des services, les PLP représentent plus de la moitié des effectifs, et la part des femmes est sensiblement la même. On retrouve plus d'enseignantes en service (sauf cas particulier) et plus d'enseignants en Production.



Impacts des réformes sur la vie des Filles et des enseignantes dans les établissements.

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux : quel impact sur les filles ?

A l'instar des autres fonctionnaires, les enseignant-es et les élèves de la VP ont subi le non remplacement d'un départ en retraite sur deux. Cette mesure a eu des impacts plus délétères dans nos établissements du fait du public plus difficile et plus fragile que nous scolarisons. Les classes ont été, de fait, plus chargées impliquant des conflits plus nombreux entre élèves et envers les enseignant-es. Le rapport Debarbieu, qui a proposé un bilan prétendument global sur les « violences à l'école », confirme ce fait. Cependant, il est regrettable que peu de faits ont été observés sous le prisme du genre – pire, il est même mentionné dans ce rapport qu'il n'y aurait pas, voire peu, de différence entre ce que vivent les garçons et les filles en terme de violences, alors même que toutes les études féministes révèlent le contraire.

Pour le SNUEP-FSU il est essentiel que l'ensemble des bilans effectués par l'Éducation nationale prenne en compte cette dimension genrée et, dans ce cadre, il est indispensable que des chercheuses féministes soient sollicitées dans les équipes de recherche pour que les écueils de ce type cessent.

La concurrence apprentissage / voie professionnelle publique

Depuis quelques décennies, la voie professionnelle subit une concurrence déloyale et injuste face au système par apprentissage. Les gouvernements successifs (et plus fortement encore celui en place) engagent des sommes faramineuses en faveur de l'apprentissage alors même qu'ils délaissent la voie professionnelle publique – désengageant ainsi sa responsabilité envers les élèves issues des familles les plus pauvres. Le SNUEP-FSU a toujours dénoncé ces choix politiques car ils sont onéreux, ne participent pas à diminuer le chômage des jeunes, n'offrent aucune garantie de formation globale notamment par le fait que les matières générales sont souvent sacrifiées au prétexte d'un manque de temps, mais aussi parce que ce système est sexiste. En effet, contrairement à l'enseignement professionnel qui accueille tout-es les élèves, les apprenties sont recruté-es par un contrat de travail et les dernières études confirment ce que nous dénonçons depuis longtemps : ce système est très « masculin » et plutôt

« blanc », les apprentis sont majoritairement des garçons (75 %), blancs et issus de catégories socio-professionnelles moins défavorisées que ceux de la VP. Et malgré cela, le gouvernement actuel et ses ministères qui, dans les médias prônent l'égalité entre les filles et les garçons, dans les faits, font la promotion de l'apprentissage au détriment de la VP publique.

La réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans et ses dispositifs

La réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans et ses multiples dispositifs ont fortement contribué à dégrader les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels. Les nouvelles modalités de certifications des baccalauréats et des CAP ont alourdi la charge de travail des enseignant-es, dévalorisé les diplômes de nos élèves et augmenté de façon prégnante les conflits entre les collèges et les équipes de direction et d'inspection.

L'ensemble des enseignant-es est affecté par cette réforme qui nous a été imposée sans concertation et que la profession continue de dénoncer 5 ans après sa mise en œuvre. Alors que tout semble démontrer que cette réforme est un véritable échec, aucun bilan n'a été effectué à ce jour alors qu'elle concerne 1/3 des lycéen-nes et 58 000 fonctionnaires.

Or, il est évident que femmes et hommes ne vivent pas ces augmentations de tâches et de temps de travail de la même manière. Les tâches domestiques et d'élevage des enfants incombant toujours prioritairement aux femmes, tout alourdissement des charges de travail percutent davantage leur santé physique et mentale. *Le SNUEP-FSU attend avec impatience un bilan global de cette réforme qui prenne aussi en compte les difficultés spécifiques des enseignantes, comme le préconise la convention interministérielle*

Inégalités salariales : aggravation à prévoir avec la mise en œuvre des IMP

Nous n'avons pas de données précises concernant les salaires moindres des femmes PLP. Cependant, nous pouvons aisément supposer que les différences sont au moins identiques à celles des autres personnels des lycées. La mise en œuvre à la rentrée prochaine des indemnités pour missions particulières (IMP) nous inquiète car elle risque d'aggraver encore ces inégalités salariales femmes/hommes chez l'ensemble des enseignant-es du second degré donc chez les PLP. En effet, s'investir dans les missions proposées nécessite du temps, or les enseignant-es en disposent plus que les ensei-

gnant-es – les tâches domestiques n'étant toujours pas partagées. De plus, les missions les plus rémunérées (référent-e de niveau, décrochage etc...) sont déclinées en un nombre de tâches impressionnant nécessitant un fort investissement professionnel. La socialisation différenciée des femmes et des hommes (qui implique une plus grande confiance en soi chez les hommes), le temps plus disponible pour les hommes et les stéréotypes toujours ancrés (qui supposent des aptitudes d'analyse, de conduite de réunions etc. supérieures chez les hommes) risquent fort d'octroyer ces missions mieux rémunérées aux enseignants plutôt qu'aux enseignantes. Par mécanisme indirect, ces IMP participeront donc à augmenter les inégalités salariales.

Il serait intéressant et important que le HCE t/h alerte la DGRH et le cabinet sur ce sujet précis.

Formation des PLP à l'égalité ?

Formation initiale

La formation initiale des enseignant-es a été rétablie en 2013 dans les conditions très difficiles que nous connaissons tou-te-s – l'ensemble des organisations syndicales dénonce sa mise en œuvre dans la précipitation, la souffrance au travail des stagiaires, des personnels d'université et des maîtres formateurs/trices et la charge de travail accablante des enseignant-es stagiaires. Mais ce que l'on connaît moins ce sont les difficultés spécifiques des PLP. Les 2/3 des stagiaires PLP sont à temps plein dans les établissements : ils/elles ne bénéficient donc pas et ne bénéficieront jamais d'une formation à enseigner ! Il en découle donc aussi qu'ils/elles ne bénéficieront jamais du fameux module de sensibilisation à l'égalité filles-garçons.

Suite à votre demande de contribution, nous avons questionné quelques-un-es des 1/3 de stagiaires ayant eu une formation initiale : aucun d'entre eux/elles n'a été formé-e à l'égalité (seule une dizaine de jeunes collègues questionné-es donc pas vraiment significatif mais....).

Formation continue

Après consultation de quelques sites académiques officiels concernant le Plan académique de formation, nous constatons aucune formation proposée avec comme « entrée » : Égalité, Genre, Femmes, Filles. Les quelques collègues interrogé-es ayant participé à des formations harcèlement, conduite de classe difficile etc. témoignent du fait que les différences filles/garçons ne sont pas identifiées donc pas traitées comme telles.



ORIENTATION SEXUEE DES FILIERES PROFESSIONNELLES : aucun changement !

La situation de non-mixité des métiers que l'on observe dans le monde du travail est toujours très prégnante dans les filières professionnelles publiques (elle l'est toutefois moins que par apprentissage). En résumé et exactement 40 ans après la loi Haby, les filles sont sur-représentées dans les formations incarnant des qualités supposées féminines et sont peu nombreuses dans les formations incarnant des qualités viriles. Elles sont très majoritaires dans les formations d'aide à domicile, aide à la personne, coiffure, esthétique... et quasiment absentes des

formations en électricité, électrotechnique, métiers de l'automobile, métiers du bâtiment. Pour le SNUEP-FSU, on n'agira pas sur la mixité des métiers si l'on n'agit pas en amont sur la mixité des filières professionnelles.

Pour cela, il est urgent de comprendre que rendre responsables les filles de ne pas investir des filières pensées comme masculines est une aberration. D'une part, les études féministes démontrent que les garçons sont plus rétifs à s'orienter vers des filières dites féminines, et d'autre part, c'est méconnaître les difficultés réelles et alarmantes en terme de violences sur les filles présentes dans des classes de garçons.

Il est essentiel aussi d'agir en amont de la voie professionnelle et former l'ensemble des conseiller-es d'orientation et des enseignantes à ces problématiques. Les enseignant-es de la VP doivent aussi bénéficier de formations lourdes pour identifier très vite les violences faites aux filles. Des moyens doivent aussi être octroyés aux lycées professionnels pour créer des lieux pour les filles dans les ateliers (vestiaires, douches etc.).

Les entreprises lors des PFMP¹ ?

Une aberration de la réforme de la voie professionnelle est aussi l'augmentation du nombre de semaines de stage en entreprise (22 semaines sur 3 ans hors de l'école) qui implique une réduction d'autant du temps disciplinaire. Or ce temps hors établissement est aussi une entrave à l'apprentissage à l'égalité et au respect filles/garçons car si les personnels de l'enseignement professionnel public ne sont pas encore suffisamment formés à l'égalité, leur fonction même

de fonctionnaire les épargne en partie d'attitudes explicitement sexistes. Ce qui est loin d'être le cas dans les entreprises qui accueillent nos élèves. Ces entreprises subissent les stéréotypes sexués présents dans l'ensemble de la société mais les personnels, non sensibilisés et non formés, ont régulièrement des propos et des comportements souvent très répréhensibles et qui vont à l'encontre de ce que l'on tente d'apprendre aux élèves (même critiques pour les comportements non civiques, racistes etc.). Des cas de harcèlements sexuels au travail, par exemple, nous sont remontés par les filles mais sont toujours étouffés par les membres des équipes de direction (parfois par les enseignant-es elles/eux-mêmes) soit par manque de formation, soit par négation, soit pour préserver un lieu de stage toujours difficile à trouver, soit pour ne pas donner une mauvaise image du lycée et ainsi descendre dans le palmarès des rectorats.

Une fois de plus les PFMP ne sont jamais questionnées du point de vue de l'entrave à l'égalité qu'elles engendrent et aucune étude sérieuse n'a été menée par le ministère. Pire, l'entreprise est systématiquement valorisée par notre ministre qui la présente comme citoyenne, responsable et comme LE seul lieu d'apprentissage des gestes et des formations techniques. C'est méconnaître et mépriser le rôle des enseignant-es de matières professionnelles !

Formation des élèves : acquérir une culture de l'égalité

A notre connaissance, il n'existe que 2 séquences dédiées spécifiquement à l'égalité filles-garçons dans l'ensemble des programmes enseignés en LP : une en histoire, une en ECJS - qui plus est n'est pas obligatoire. Les enseignant-es sont peu voire pas formés à ce thème car son enseignement n'a émergé que très récemment dans les formations disciplinaires universitaires. Elles/ils s'appuient sur des manuels scolaires très généralistes et très « chiffrés » ne dénonçant et ne déconstruisant jamais le système patriarcal en tant que tel. Le mot « patriarcat » n'est d'ailleurs jamais mentionné dans les manuels donc jamais en classe.

Dans certaines disciplines, comme en économie-droit (qui dans la VP s'appelle environnement économique juridique et social) il est fréquent que les élèves choisissent comme objet d'étude les inégalités salariales et les discrimina-

tions sexuées au travail. Mais comme pour l'histoire, le manque de formation des enseignant-es et le manque d'ambition des manuels scolaires impliquent un survol de ce système de domination plutôt qu'une étude en profondeur de ses mécanismes.

Éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité, quand elle est mise en place, est principalement dispensée par les infirmières qui interviennent souvent sous un angle médical et/ou de réduction des risques sexuels. Or, « médicaliser » ou « moraliser » la sexualité n'est pas suffisant pour une vie sexuelle libre et émancipée. De surcroît, les heures obligatoires dédiées ne sont quasiment jamais respectées. Il serait intéressant d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif de cet enseignement pourtant obligatoire en LP comme ailleurs. Il serait aussi essentiel de mesurer précisément le nombre de grossesses précoces dans la VP car ce phénomène est de plus en plus évoqué par nos collègues ces dernières années. Et une fois de plus, une formation sérieuse (avec un temps long de formation initiale et des modules réguliers de formation continue) est indispensable pour tous les personnels qui interviennent sur ces thèmes.

Néanmoins, lorsque des problèmes graves d'agressions sexuelles avérées, de viols et/ou de prostitutions émergent dans les établissements, alors les directions d'établissements font appel à des associations extérieures comme le Planning familial. Concernant la prostitution, c'est un phénomène qui nous semble très minimisé dans la VP. Les personnels n'étant pas formés à cette violence extrême euphémisent certains actes - et les directions, par crainte de voir leur bilan triannuel entaché par ce type de violences, règlent généralement en interne ce phénomène sans se soucier des victimes.

CONCLUSION

Le SNUEP-FSU est attaché à une Education nationale, qui se doit donc d'être égalitaire entre les filles et les garçons mais aussi entre les personnels femmes et hommes. Or, malgré les nombreuses annonces médiatiques de nos ministres sur ce thème, aucune mesure n'a été mise en œuvre pour remédier aux difficultés ; alors que tout le monde s'accorde pour constater que la VP concentre le plus de difficultés.

¹- période de formation en milieu professionnel



C'est la seule voie de formation qui n'a fait l'objet d'aucun bilan depuis 2012 ni sous l'angle de l'égalité ni sous celui de toutes les autres discriminations. Les conditions de travail des personnels et des femmes en particuliers se sont considérablement alourdis, les conditions d'études des élèves se sont dégradées, et tout cela dans un déni total du ministère. Aucune revalorisation salariale pour les personnels, aucun rattrapage de salaire n'a été affecté pour les femmes discriminées et ce malgré les rapport de situation comparée et les études qui révèlent explicitement les inégalités salariales.

Le SNUEP-FSU revendique

- une revalorisation salariale pour tou-te-s et un rattrapage salarial pour l'ensemble des personnels discriminés (donc principalement les femmes)
- des modules spécifiques sur l'égalité F/H et sur les stéréotypes de sexe en formation initiale et continue – ces modules devant insister aussi sur les mécanismes d'orientation sexuée des élèves.
- la prise en compte transversale du genre dans l'ensemble des modules de formations disciplinaires.
- des modules spécifiques sur les violences faites aux filles car les études féministes révèlent le rôle

important de ces violences dans les difficultés d'apprentissage, l'absentéisme et le décrochage scolaire.

- une valorisation de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et que cesse la promotion déloyale, injuste et inégalitaire de l'apprentissage.
- la mise en œuvre et l'extension des modules obligatoires de l'éducation à la sexualité pour toutes les classes.
- une réduction des PFMP. des bilans sérieux sur ce que vivent les filles (violences, agressions, grossesses précoces...) et des moyens pour remédier aux difficultés. ■



Éducation à l'égalité filles-garçons à l'école

Différences de réussite et d'orientations scolaires et professionnelles, reconnaissance salariale, violences et discriminations sexistes et LGBT-phobes, ces constats prouvent, s'il en était besoin, que le combat pour l'égalité est toujours d'actualité. Et c'est bien à l'école qu'il doit en partie se jouer.

L'égalité filles-garçons à l'école

Le SNUipp-FSU n'a pas de vision exhaustive, ni quantitative, des pratiques de classes concernant l'éducation à l'égalité.

Les retours que nous avons proviennent de syndiqué-es particulièrement engagé-es dans ces actions, c'est-à-dire d'enseignant-es déjà sensibilisé-es, voire militant-es de ces questions d'égalité. Parmi nos adhérent-es au moins, la prise de conscience de la nécessité d'agir semble en progression.

Cette éducation peut prendre la forme de séquences dédiées, notamment grâce aux supports de la littérature jeunesse, ou s'intégrer aux

enseignements disciplinaires tels l'histoire, les sciences, les arts, l'éducation civique, l'éducation affective et sexuelle, l'EPS... Ces séquences peuvent concerner toutes les classes d'âges, avec des contenus et des supports adaptés.

L'éducation à l'égalité peut aussi se décliner en actions concernant la vie scolaire (réunions de classes, conseils de délégué-es...) et déboucher sur des mesures concrètes issues de la réflexion collective, à laquelle sont associés les enfants, comme par exemple celles relatives au partage des espaces et des activités de la cour de récréation.

Mais les derniers travaux de Cendrine Marro¹ et Gaël Pasquier² (recherche en cours) mettent en évidence que la lutte contre les stéréotypes peut parfois se traduire uniquement en terme de « droits », droit à choisir ses loisirs et son futur métier, en occultant les inégalités découlant des hiérarchies entre les valeurs traditionnellement associées au masculin et au féminin. Il arrive aussi que certain-es enseignant-es n'abordent ces inégalités que sous l'angle du « ailleurs ou autrefois », comme si elles relevaient uniquement d'autres époques ou d'autres cultures...

De plus, l'éducation à l'égalité ne saurait être complète sans une réflexion sur les pratiques professionnelles et sur les interactions entre élèves et enseignant-es (voir par exemple les résultats des recherches de Nicole Mosconi³), ou entre élèves, sur la gestion de classe, sur les représentations et les

modèles véhiculés par les adultes, par les manuels scolaires, par les familles et par la société tout entière, réflexion permettant l'évolution de ces pratiques, avec une vigilance quotidienne pour empêcher ou minimiser la reproduction des mécanismes de domination et de discrimination.

De ce constat découle la nécessité impérieuse et urgente d'un plan de formation généralisé, initiale et continue, de tous les personnels.

Principales difficultés / facteurs facilitants

La dynamique autour des ABCD de l'égalité avait permis aux écoles concernées de bâtir des initiatives intéressantes, dont toute la communauté éducative était satisfaite, y compris les parents d'élèves. Mais à l'arrêt du dispositif, certaines équipes, certaines collègues qui avaient participé aux ABCD se sont senti-es désavoué-es, et n'ont pas renouvelé les actions. L'enthousiasme a fait place au découragement, suite notamment aux pressions des réactionnaires et à l'agitation médiatique, et au sentiment de ne pas être soutenu-es par le ministère.

La mission confiée à Nicole Abar concernant le pilotage du dispositif permettait, comme pour d'autres thématiques, d'impulser une dynamique et d'assurer un suivi auprès des équipes éducatives.

Le non renouvellement de cette mission est tout à fait regrettable.



Le site des ABCD de l'égalité présentait des contenus pertinents et intéressants, qu'on ne retrouve pas sur le nouvel espace dédié en ligne. L'impression globale est celle d'un appauvrissement, voire d'un recul idéologique. On ne parle plus de genre, qui est pourtant le système produisant inégalités et hiérarchie entre les sexes, système basé sur les stéréotypes qu'il faut contribuer à déconstruire. Le mot est absent de la circulaire du 20 janvier 2015.

Dans le cadre de la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », les Assises pour l'école, qui se sont tenues entre février et avril, ont fait très peu de place à cette question, et la synthèse en renvoie systématiquement la prise en compte aux associations.

« Les associations complémentaires de l'école intervenant sur le temps périscolaire jouent un rôle important pour développer des actions d'éducation à la citoyenneté et de travail sur les préjugés et les stéréotypes... Favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'action des associations complémentaires au sein de l'école et renforcer les liens avec les équipes éducatives ; s'appuyer sur l'expertise acquise par les associations en matière d'éducation à la citoyenneté, notamment dans le domaine du vivre ensemble, de la lutte contre les préjugés, les inégalités de sexe... ».



Le dispositif des ABCD avait l'avantage de proposer des formations / sensibilisations concrètes, dont la durée n'était pas suffisante, mais qui avaient le mérite d'exister et de réunir les enseignant-es autour de cette thématique.

Le plan pour l'éducation à l'égalité, présenté en juin 2014, promettait une généralisation de ces formations. Mais la réalité nous montre que le MEN ne s'est pas doté des moyens nécessaires à cette généralisation. En effet, il propose parmi les outils de formation un module m@gistère, c'est-à-dire une formation à distance. Signalons déjà que ce module n'a pas concerné tous les départements, alors que cela aurait dû être le cas. Mais surtout, on ne peut pas prétendre former à la lutte contre les discriminations en général par ce genre de média. Tout ce qui touche aux représentations, individuelles et collectives, nécessite (au

moins dans un premier temps) des rencontres, des échanges, des confrontations, avec les résultats de la recherche mais aussi entre enseignant-es. On ne peut pas se former tout-e seul-e devant un écran ! Une vraie politique pour l'égalité demande des moyens concrets. Si des prises d'informations et de recherches d'outils en ligne peuvent compléter ces formations sur site, celles-ci nécessitent également des temps de retour, d'échanges autour de l'analyse de pratiques.

Quant aux plans académiques et départementaux de formation, le SNUipp-FSU les a scrutés. Parmi les 82 départements sans stages, 8 départements ont inscrit au PDF une ou des animations pédagogiques sur ce thème. Nous n'avons pas de vue d'ensemble pour les départements qui n'intègrent pas les animations pédagogiques dans le PDF.

En ce qui concerne l'évolution des horaires dédiés aux questions de genre dans les maquettes de la formation initiale, les situations sont très variables : on constate aussi bien des augmentations que des diminutions dans les ESPE par rapport aux IUFM correspondants, selon les universités.

Mais force est de constater que l'offre de formation de certaines académies relève parfois davantage de l'affichage (respect sur le papier des consignes ministérielles) que d'une recherche réelle d'efficacité, notamment lorsque sont organisées des sessions de formation continue pour lesquelles l'administration précise que les enseignant-es ne seront pas remplacé-es, ou lorsqu'une ESPE propose aux étudiant-es de M2 une journée de séminaire en pleine période de soutenance des mémoires, entraînant une participation très faible par rapport au public concerné...

En conclusion :

Alors qu'étaient annoncées des actions d'ampleur, il n'y a toujours pas concrétisation des engagements du ministère et nous constatons même un certain recul par rapport à l'année précédente, vu que les départements engagés dans le dispositif ABCD ne sont que quatre à avoir reconduit les formations cette année. En particulier, le traitement de la thématique dans la formation continue est à l'image de l'état de la formation continue dans son ensemble, largement insuffisant.

Les attaques réactionnaires contre les ABCD et leur écho dans la société ont montré combien l'essentialisme était encore prégnant dans les mentalités, combien le système de genre produisait de normes contraignantes, présentées à tort

Mais force est de constater que l'offre de formation de certaines académies relève parfois davantage de l'affichage

comme « naturelles », souvent obstacles à l'émancipation des jeunes, comme à celle des adultes. En réponse, il aurait fallu accentuer et généraliser les actions d'éducation à l'égalité et de lutte contre les stéréotypes pour les élèves, et de formation de tous les personnels, par l'octroi de moyens concrets et efficaces, et l'élargir à des campagnes d'opinion sur ces thématiques dans un but d'éducation populaire, campagnes pouvant se

doubler d'actions plus spécifiques en direction des parents d'élèves, dont la simple consultation en conseil d'école ne saurait partout suffire.

Lors de la conférence sur les violences de genre en milieu scolaire, qui s'est tenue au ministère des Affaires étrangères en octobre 2014, Mmes Koumba Boly Barry, Aïcha Bah Diallo et Kandia Kamara, ministres de l'Éducation du Burkina Faso, de Guinée et de Côte d'Ivoire, sont venues témoigner des actions volontaires qu'elles ont mises en place, en direction des jeunes, des personnels, des parents et de toute la société civile, telles que l'adoption de plans d'action nationaux résultant d'une concertation multisectorielle et multi-acteurs ; la sensibilisation et l'implication des jeunes et des communautés, pour changer les attitudes néfastes et les normes sociales sous jacentes : des cursus de formation initiale et continue de la communauté éducative... En avril 2015, une résolution a été proposée au Conseil exécutif de l'UNESCO, recommandant ces actions concrètes et invitant les États membres à réaffirmer leur mobilisation contre les VGMS. Et c'est la France qui a porté cette résolution...

Le SNUipp-FSU continuera à promouvoir une éducation à l'égalité prenant notamment en compte les résultats scientifiques issus des études sur le genre (comme le préconisait la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018), afin de combattre le sexisme et l'homophobie. ■

1 Maitresse de conférences en psychologie et sciences de l'éducation à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense - <http://snuipp.fr/> Cendrine-MARRO-et-Laurence-BRETON

2 Maître de conférence en Sociologie, Université Paris Est Créteil (ESPE)

3 Professeure émérite en sciences de l'éducation à l'université Paris Ouest - Nanterre - La Défense

Le SNES-FSU a une approche double concernant l'égalité filles-garçons :

- Celle d'une organisation majoritaire chez les enseignant-es qui ont en charge l'éducation des futur-es citoyennes, et doivent donc promouvoir l'égalité filles-garçons.

- Celle d'une organisation syndicale dont le rôle est la défense des adhérent-es et des professions qu'elle représente: enseignant-es mais aussi conseiller-es d'orientation psychologues, conseiller-es principaux d'éducation (CPE), assistant-es d'éducation...

Cela oblige à prendre en charge la lutte contre les stéréotypes à plusieurs niveaux.

Dans le second degré, on constate bien trop souvent que les programmes, pratiques pédagogiques mais aussi les manuels scolaires, ne prennent pas assez en compte la question de l'égalité filles-garçons et la question du genre. Les contenus d'enseignement actuels, les pratiques pédagogiques, au collège comme au lycée, ainsi que les manuels scolaires sont loin de répondre aux enjeux, de contribuer à la lutte contre les stéréotypes, et à la construction d'une culture commune émancipatrice pour une société de respect et d'égalité.

Le SNES-FSU, travaille sur les contenus et les pratiques en s'appuyant par exemple sur des études, telles celles du Centre Hubertine Auclert pour que les contenus enseignés permettent de démonter les stéréotypes et que les manuels scolaires redonnent leur place aux femmes. Il analyse les contenus des programmes disciplinaires sous le prisme du genre et de l'inégalité fille garçon. Il sensibilise ses syndiqué-es par le biais de ses publications.

Le SNES-FSU milite également pour une éducation à la sexualité de quali-

té menée par des professionnel-es. Il fait partie du GNIES (Groupe national d'Information et d'Éducation à la Sexualité). Pour le SNES-FSU, l'éducation à la santé, dont la sexualité fait partie, est un droit. Elle est aussi un facteur d'égalité, à condition que les personnel-les soient bien et suffisamment formé-es. Elle est essentielle pour lutter contre les stéréotypes, notamment ceux liés à l'orientation sexuelle, et ne doit pas être laissée aux associations sans formation ni coordination. Par ailleurs, cette éducation doit se garder d'être une simple prescription de bons comportements : elle doit s'appuyer sur des savoirs scolaires permettant aux élèves des prises de décision éclairées.

> De même, la formation tant initiale que continue des enseignant-es du second degré n'intègre quasiment pas les problématiques de genre, tant en ce qui concerne les attentes pédagogiques que la lutte contre les stéréotypes. Nombre sont les ESPE dans lesquels aucune formation à l'égalité ou à la différence n'est prévue. Il n'est pas pensable que cette thématique puisse être évacuée si facilement et si facilement éliminée des plaquettes de formation, d'autant plus que l'offre de formation continue sur le sujet est indigente.

Pour le SNES-FSU, l'orientation des élèves est l'un des leviers essentiels de l'égalité, et force est de constater que les politiques actuelles concernant l'orientation ne font qu'aggraver la situation.

L'orientation des élèves ne peut pas être conçue comme un simple accès à l'information, mais doit être construite comme un processus participant à la construction de l'adolescent ; ce travail ne peut être mené que par des professionnel-les et ne peut être laissé entre les seules mains des professeurs principaux, sans risquer la reproduction de stéréotypes. L'apport des Conseiller-es d'Orientation Psychologues, qui travaillent sur les représentations des adolescent-es, est indispensable au sein de l'Éducation nationale, dès le collège. Rappelons à titre d'exemple que l'apprentissage est blanc et masculin, d'où l'importance que les formations scolaires et universitaires

fassent l'objet du même soutien à la mixité que l'apprentissage.

De plus, notre rôle en tant qu'enseignant-es et éducateurs oblige l'institution à être exemplaire : les adolescent-es sont plus sensibles à ce qu'ils voient qu'à ce qu'on leur dit. Or comment demander aux jeunes de choisir des métiers non stéréotypés si le modèle qu'ils/elles voient depuis la petite enfance est à l'opposé ? D'autant plus dans une profession qui se vit comme égalitaire et chez qui les stéréotypes de genre en sont d'autant plus difficiles à combattre.

Il est donc nécessaire d'équilibrer le sex ratio des professionnels dans la santé et l'éducation. **Cela passe obligatoirement par une revalorisation de ces métiers**, salariale en particulier. Or les Indemnités pour missions particulières (IMP) ne pourront qu'aggraver les inégalités de carrière persistantes chez les enseignant-es du second degré. En effet, les enseignants sont souvent bien mieux identifiés que les enseignantes par leur hiérarchie pour exercer des missions plus rémunératrices et/ou valorisées du point de vue de la carrière. Il y a fort à parier qu'ils seront les principaux bénéficiaires des IMP, indemnités issues de la nouvelle réforme qui seront distribuées entre les enseignant-es dans leur établissement.. Il faut mettre en place des politiques qui permettent de remédier aux inégalités de carrière en défaveur des femmes. Inégalités qui perdurent jusqu'à la retraite, avec un niveau de pension bien moindre pour les enseignantes que pour les enseignants. La recherche Trajectoires et rapports de Genre dans l'enseignement du second degré, de Dominique Cau-Bareille et Julie Jarty, l'a très bien mis en lumière et propose des pistes d'action et de réflexion très intéressantes.

Enfin, il faut mener dans la profession une véritable lutte contre la précarité : lutter contre les emplois à temps incomplet, plus acceptables socialement pour les femmes, organiser les services à la personne dans de bonnes conditions : tout cela permettrait de créer des emplois stables à temps complet (dans un service public). Cela devrait permettre de les ouvrir davantage aux hommes. ■

les IMP ne pourront qu'aggraver les inégalités de carrière persistantes chez les enseignant-es

